

BULLETIN MENSUEL DE L'A.D.I.R.



Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - INV. 34-14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 18 Mars 1961

Mme Anthonioz, présidente, ouvre la séance.

Mme ANTHONIOZ. — Mes chères camarades, avant d'ouvrir l'Assemblée générale, je tiens à faire observer une minute de silence en souvenir de toutes nos camarades mortes en déportation ou depuis leur retour. Je désire citer en particulier celles qui sont décédées pendant l'année 1960 : Mmes Herbaux, de Roubaix; Lorient, de Paris; Marié, de Versailles; Prévot, du Doubs; Renaud, de Cluny, et Vuilquez, de Luze.

Les membres présents se lèvent et observent une minute de silence.

Mme ANTHONIOZ. — Je suis heureuse de constater avec quelle joie vous vous retrouvez, joie qui se manifeste par toutes les effusions des retrouvailles et qui témoigne de votre amitié toujours vivante pour notre petite Association. Malheureusement, comme chaque année, beaucoup de camarades n'ont pas pu venir, retenues par des obligations familiales des raisons de santé. Une pensée toute spéciale va vers celles qui ont tenu à s'excuser : Mmes Ayle, Cadennes, Delmas (notre Présidente fondatrice), François, de Nice (qui ne peut pour raison de santé continuer d'assumer ses fonctions de déléguée), Escudie, Huart, Huber, Kieffer, Maspero, Mauran, Péliquier, Stanislavoff, Tersa (déléguée pour les départements du Sud-Ouest), Viel (déléguée pour le département de l'Orne). Bien d'autres, malgré leur éloignement, sont avec nous et nous leur dirons, dans le bulletin, de votre part à toutes, qu'elles étaient, par la pensée, présentes parmi nous.

Voici comment cette Assemblée générale va se dérouler :

Lecture du rapport moral, rapport sur la question des indemnités allemandes et de l'indemnité pour les cobayes. Interpellations sur le rapport moral, discussion et approbation à mains levées. Lecture du rapport financier, approbation de ce rapport. Renseignements sur diverses questions qui vous intéressent et qui ne sont pas contenues dans le rapport moral. Puis celles d'entre vous qui désireront

prendre la parole devront se faire inscrire et un temps de parole de 5 minutes leur sera accordé.

Mme ANTHONIOZ. — Avant de passer à la lecture du rapport moral, je tiens à vous expliquer pourquoi vous ne voyez pas cette année de représentants de nos organismes de tutelle. L'année dernière, quinzième anniversaire de la création de notre Association, nous avions tenu à donner un éclat particulier à notre Assemblée générale. Cette année, nous avons pensé, après avoir hésité, que vous préféreriez vous retrouver dans l'intimité. Lorsqu'une autre occasion exceptionnelle se présentera, nous pourrons à nouveau faire quelques invitations officielles.

A la suite de l'insurrection d'Alger, voici le texte de la motion que l'unanimité du Conseil d'administration de l'A.D.I.R., moins une voix, a adressée au Général de Gaulle :

Notre Association, qui groupe la majorité des femmes déportées et internées de la Résistance, tient à assurer le Général de Gaulle, Président de la République, de son soutien le plus total dans l'action qu'il mène au service de la Patrie, pour la défense de nos libertés et le maintien des institutions républicaines.

25 avril 1961.



RAPPORT MORAL (Année 1961)

A.-M. BOUMIER lit le rapport moral :

MES CHÈRES CAMARADES,

Nous voici une fois de plus réunies pour nous entretenir de l'activité de notre Association, enregistrer les résultats obtenus et aussi envisager les perspectives d'avenir.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'activité de l'A.D.I.R. s'est manifestée sous les formes les plus diverses. Nous examinerons, successivement, les positions que votre Conseil d'administration a été amené à prendre devant certains événements qui se sont déroulés dans notre pays, et même dans le monde, événements devant lesquels, notre Groupe d'anciennes déportées de la Résistance ne pouvait manquer de réagir.

1. - Politique Générale de l'A.D.I.R.

1^o Renaissance du nazisme. — Dans le premier numéro de l'année 1960 de *Voix et Visages*, paraissait, sous la signature de Louise Alcan, un article fort documenté par lequel l'auteur montrait qu'il dépendait de nous, par la mobilisation de toutes nos forces et de toutes nos possibilités, que soit renforcée l'opposition au nazisme, au racisme, à l'antisémitisme, dont la croix gammée est le symbole.

Le 25 janvier 1960, l'A.D.I.R. adressait aux principaux quotidiens un communiqué qui paraissait dans le n° 72 de *Voix et Visages*.

Le dimanche 14 février, l'A.D.I.R., représentée par plusieurs de ses membres, participait au colloque organisé à la Sorbonne par le Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme, au cours duquel furent élaborées les grandes lignes de l'action à entreprendre, notamment par les enseignants et les éducateurs pour lutter contre toutes les manifestations de

4P4616

discrimination raciale et pour donner aux jeunes un enseignement basé sur la Fraternité entre les races.

Notre camarade Haïdi Hautval a bien voulu se charger de suivre cette question.

2^e Les événements qui se déroulent en Algérie ne peuvent nous laisser insensibles, aussi, à la suite des manifestations de janvier 1960, l'A.D.I.R., à la quasi-majorité des membres de son Conseil, a-t-elle voulu faire entendre au Général de Gaulle sa voix bien faible, mais combien ardente, pour affirmer son accord sur sa politique d'auto-détermination et lui renouveler, à cette occasion, sa confiance absolue dans l'action qu'il mène au service de la Patrie.

Mais les échos qui nous parviennent d'Algérie et qui font état des conditions de vie si pénibles des populations regroupées dans les camps et celles, plus dououreuses encore, de ceux qui sont internés, ont été entendus par les anciennes internées et déportées que nous sommes. Afin d'être en mesure d'intervenir efficacement, il nous fallait être informées d'une manière directe et impartiale. C'est ainsi qu'une enquête très objective, menée près des organismes les plus qualifiés pour formuler une opinion, nous a apporté sur le camp d'internement pour femmes de Tefeschoun, des précisions qui nous permettront, le cas échéant, d'intervenir en toute connaissance de cause. Par ailleurs, trois de nos camarades ont visité un camp d'internés algériens situé sur le territoire métropolitain, elles ont pu ainsi nous tenir informées des conditions de vie de ceux qui y sont rassemblés.

3^e Une autre question a fait l'objet de l'attention de notre Association, celle qui a trait aux séquelles tardives de l'internement et de la déportation. L'A.D.I.R. a suivi et continue de suivre cette question avec attention, et étudie les cas qui pourraient être retenus et soumis à la Commission d'experts qui s'est déjà manifestée au cours de la Conférence qui s'est tenue en avril dernier à Oslo, sous les auspices de la Fédération mondiale des Anciens Combattants, sous la présidence du professeur Richet.

Au cours de cette Conférence, la F.M.A.C. a pris l'initiative d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur le cas des cobayes.

Vous savez avec quelle ardeur Geneviève Anthonioz et Anise Postel-Vinay ont défendu ces victimes des expériences pseudo-médicales nazies; dans quelques instants, Anise fera le point sur cette question et vous dira, hélas, que la solution favorable à laquelle nous avons parfois cru aboutir, n'est pas encore proche.

4^e Nous avons également participé à la campagne organisée à l'occasion de l'Année mondiale du Réfugié et fait parvenir une somme de 700 NF en participation à l'édition du village Anne Frank.

A la suite de notre article sur Herta Oberheuser, nous avons reçu la lettre suivante :

J'ai reçu Voix et Visages de janvier-février 1961. Vous avez fait un excellent travail avec l'article sur Oberheuser. J'en ai passé une copie à la Station N.D.R.-T.V. qui prépare une émission dans le Schleswig-Holstein sur les premiers nazis. Pourriez-vous avoir l'amabilité de m'envoyer trois autres exemplaires de cet article et vous serait-il possible de m'envoyer régulièrement votre bulletin.

Heinz WEWER,

2. - Relations de l'A.D.I.R. avec les Administrations et Organismes d'Anciens Combattants et les Mouvements de Résistance

Entrons maintenant dans un domaine plus proche de nos adhérentes, celui de nos relations avec le «Ministère des Anciens Combattants et les Mouvements de Résistance».

1^e Nous parlerons, tout d'abord, des indemnités allemandes, pour redire avec force ce que nous avons dit à maintes reprises par *Voix et Visages*. Les modalités de répartition de l'indemnisation prévue par l'accord du 15 juillet 1960 entre la République Française et la République Fédérale allemande, sont actuellement soumises à l'examen d'une Commission interministérielle, spécialement réunie à cet effet.

Lorsque les conclusions de cette Commission seront déposées, les dispositions nécessaires seront alors prises par le Ministère des Anciens Combattants pour faire connaître aux anciens déportés et internés (résistants et politiques) ou s'ils sont décédés, au membre de leur famille appelé à les représenter, les conditions dans lesquelles ils auront à faire valoir leurs droits.

Les règlements se feront directement, c'est-à-dire sans intermédiaire entre les intéressés et le service qualifié du Ministère des Anciens Combattants. Ces précisions ont été données par M. Triboulet, Ministre des Anciens Combattants, à deux de nos représentantes convoquées à cet effet, le 14 décembre, Geneviève Anthonioz et Anise Postel-Vinay.

2^e En outre, nos relations avec le Ministère des Anciens Combattants sont assurées d'une manière régulière par Germaine de Renty qui suit les travaux de la Commission sociale.

3^e Par ailleurs, Denise Côme établit d'une manière régulière les relations entre l'A.D.I.R. et les Mouvements de Résistance, en particulier avec le Comité de Liaison de la Résistance. Elle assiste aux réunions, aux assemblées générales, de telle sorte que le Conseil d'administration de l'A.D.I.R. est informé directement des sujets traités dans ces diverses Organisations, des positions qui y sont prises; il peut ainsi, en toute connaissance de cause, vous informer des grandes questions qui sont suivies par ces Associations.

4^e Nous tenons aussi à être représentées aux manifestations organisées sur le plan officiel ou privé et qui ont pour but de perpétuer le souvenir de ceux qui sont tombés au service du pays. C'est toujours Mme Payen, notre vaillante et fidèle porte-drapeau, qui assure la représentation de l'A.D.I.R. à ces diverses cérémonies, supplée parfois par Mme Chenu.

5^e C'est dans ce même désir de rester fidèles au souvenir de nos camarades qui ont sacrifié leur vie à leur idéal, que nous avons présenté — pour paraître dans l'émission de timbres «Héros de la Résistance» — Mère Elisabeth que certaines d'entre nous ont bien connue à Ravensbrück. Mère Elisabeth, par ses actes de Résistance, sa parfaite abnégation et son total amour de ses camarades, méritait bien cet hommage.

6^e Ajoutons, enfin, qu'une importante représentation de l'A.D.I.R. a participé aux cérémonies organisées à l'occasion de l'inauguration du Mémorial du Struthof. Nous nous devons de remercier ici Mme Strohl, notre déléguée de Strasbourg, qui nous a permis d'organiser ce déplacement dans les meilleures conditions possibles.

3. - Activité de l'A.D.I.R. et de ses Sections

1^e Puisque nous venons de citer en tête de notre palmarès notre Section de Strasbourg, il convient de parler un peu de la vie de nos Sections de province.

Nous dirons tout d'abord qu'un grave problème se pose à nous : celui de la relève de nos déléguées qui, depuis longtemps déjà, assument la liaison entre nos camarades et notre Conseil d'administration.

Beaucoup d'entre elles, fatiguées, nous demandent de les décharger des obligations qu'elles avaient accepté d'assurer quelques années plus tôt. Parfois, le remplacement s'avère difficile, l'âge moyen des adhérentes de notre Association s'élève d'année en année; il n'y a pas chez nous (et pour cause) de recrutement d'éléments jeunes. Cependant, un bon nombre de nos Sections de province sont extrêmement vivantes et nos déléguées assurent un excellent travail près de leurs camarades. Parmi celles qui se révèlent les plus dynamiques, citons : Metz, Loire-Centre, Sarthe, Seine-Maritime, Haute-Garonne, Gironde, Anjou, Lorraine, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Rhône, Doubs, Loire-Atlantique et la nouvelle Section Savoie-Ain. Que nos déléguées qui se dévouent pour améliorer le sort de leurs camarades soient ici remerciées, ainsi d'ailleurs que celles qui, moins actives, ont cependant fait un bon travail en maintenant le contact avec nos adhérentes.

Si je n'ai pas encore cité la Section de la Région parisienne, c'est que je désire m'étendre un peu sur son activité. Outre les tâches qui incombe normalement à une Section de l'A.D.I.R., la Section de la Région parisienne, qu'anime avec tant de dévouement Marguerite Billard, a le soin d'accueillir, chaque lundi, les adhérentes de province qui, de passage à Paris, sont heureuses de rencontrer d'autres camarades; nous avons ainsi la joie de voir à ces «lundis» des camarades venues de très loin, parfois de l'étranger, qui ont inclus dans le programme de leur séjour dans la capitale, une soirée de lundi à l'A.D.I.R.

2^e Cercle de l'A.D.I.R. — C'est le Cercle de l'A.D.I.R., animé par Gabrielle Ferrières, qui développe un certain nombre d'activités fort prisées par nos camarades. Je citerai en premier la bibliothèque, très appréciée de celles qui s'y inscrivent. Son fonctionnement est assuré par Gisèle Caubrière, je suis certaine que sa compétence, jointe à son sourire et à sa gentillesse, sont pour beaucoup dans le succès de la bibliothèque.

C'est aussi sous le signe du Cercle de l'A.D.I.R. qu'ont été organisées un certain nombre de réceptions, comme celle qui a eu lieu à l'occasion de la Galette des Rois et des conférences : celle de M. André Postel-Vinay sur l'Afrique Noire et celle sur l'Egypte, illustrée de projections, que nous ont données Dilette Marx et Hélène Maspéro. Vous avez d'ailleurs un écho de toutes ces manifestations auxquelles, en raison de leur éloignement de Paris, beaucoup d'entre vous ne peuvent participer, par notre bulletin *Voix et Visages*.

3^e Voix et Visages. — Vous ne vous étonnerez pas, j'en suis certaine, si j'exprime à Anne de Seynes toute la reconnaissance que nous lui devons. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, à maintes reprises, sur la valeur, sur l'intérêt de notre bulletin, non seulement il établit un vivant trait d'union entre nous toutes, mais encore, il rayonne en France et dans bien d'autres parties du monde, cet idéal de la Résistance que nous nous sommes promis de maintenir.

4. - Activité Sociale de l'A.D.I.R.

Abordons maintenant un autre point de cet exposé, celui qui concerne l'activité de notre Service social. On pourrait penser que quinze années après le retour de captivité, nos camarades sont toutes en possession des cartes, titres de pension auxquels elles peuvent prétendre. Il n'en est rien, et nous avons toujours la même surprise de voir venir à nous, soit directement, soit amenées par des amies, des anciennes déportées qui, ayant perdu tout contact avec leurs anciennes camarades de combat ou de captivité, n'ont pas fait reconnaître leurs droits.

En 1960, nous avons enregistré trente-quatre adhésions nouvelles. Parmi elles, il s'en trouvait huit pour qui la situation en regard de la législation protectrice des Anciens Combattants n'avait pas été réglée.

Outre les démarches nécessaires à la mise en règle des dossiers, notre Service social a eu affaire à mon nombre de problèmes pour permettre à ces personnes (qui, dans la plupart des cas, nous ont été adressées du fait de la situation difficile dans laquelle elles se trouvaient) de pouvoir attendre qu'une pension leur soit versée. Aide morale, aide matérielle, tel est le rôle de notre Service social dont la sollicitude ne prend fin que lorsque nos camarades ont pu reprendre un équilibre dans la vie.

Ainsi que vous le savez déjà, notre action dans le domaine social s'étend tout particulièrement à nos camarades qui, ayant atteint le troisième âge, celui que l'on pourrait désigner comme celui de la quiétude, ont besoin d'être aidées et conseillées pour s'orienter vers les solutions convenables. Dans la région parisienne, grâce à la compréhension des Services sociaux des H.L.M., nous avons pu faire admettre les camarades qui en avaient manifesté le désir, dans des résidences d'une conception moderne où elles se déclarent pleinement satisfaites.

Nous nous proposons d'agir de même en faveur de nos camarades de province lorsque celles-ci en exprimeront le désir.

Mais, outre ces cas de personnes âgées, nous avons pu fournir deux logements à deux personnes seules et trois à des familles.

Il est délicat d'énumérer les interventions de notre Service social dans des domaines où la discréetion est de mise, aussi nous contenterons-nous de schématiser comme suit l'activité de notre Service social au cours de l'année écoulée :

Sur le plan administratif, 11 dossiers de réforme ont été ouverts et 203 démarches au Centre de réforme ont été faites; autres démarches : O.D.C., O.N.A.C., Ministères, etc., 123; 462 personnes ont été reçues à notre permanence; 28 adhérentes de l'A.D.I.R. ont été visitées à leur domicile et 110 à l'hôpital. Le nombre de journées de placements en maisons de repos ou de cure s'élève à 430. Courrier : 955 lettres reçues, 1.183 envoyées.

Sur le plan matériel : 26.250 NF de dons ont été versés, se répartissant ainsi : *Dons de vacances* (17 à Paris, 39 en province); dons à 21 femmes âgées : 1.050 NF, à 13 femmes seules et enfants (16) : 950 NF, et 23 ménages totalisant 80 enfants : 4.290 NF. *Dons de chauffage* : 24 femmes âgées (6 à Paris, 17 en province) s'élèvent à 1.550 NF. *Dons de Noël* (14 à Paris, 21 en province) se décomposant ainsi : 17 ménages ayant 47 enfants : 950 NF; 6 femmes seules avec enfants, 1.200 NF; 12 personnes âgées, 1.050 NF. *Dons divers* : pour maladie, 2.573 NF; pour installation de logements, 1.000 NF; pour dépannages divers, 4.622,43 NF. *Pensions mensuelles*, 5.718 nouveaux francs.

15 prêts ont été consentis, dont 5 pour acquisition de logements ou installation, s'élèvant à 5.983,51 NF; les autres pour avances sur pension, 5.130 NF.

Voici que se termine cet exposé, très schématique, de l'activité qu'a déployée notre Association au cours de l'année 1960. Dans quelques instants, vous serez appelées à manifester soit votre approbation, soit votre opposition, sur la manière dont ont été orientées et appliquées les activités de l'A.D.I.R.

Mais, auparavant, il me reste à m'acquitter d'un devoir, je le fais bien volontiers et je dirai avec joie.

Si, au cours de cette année, notre Association, non seulement a maintenu son prestige et mieux encore a été fidèle en tous points à sa mission, c'est en grande partie grâce au dévouement de celles de nos camarades qui apportent leur concours généreux à l'accomplissement des tâches qu'elles ont accepté d'assumer. J'ai nommé la plupart d'entre elles au cours de ce rapport, mais je dois décerner un hommage tout particulier à notre équipe administrative et sociale; sans elle, je ne crains pas de le dire, l'A.D.I.R. ne serait pas ce qu'elle est. Je crois donc être votre interprète à toutes pour redire à Mme Engoumé, Mlle Messean, Mme Montel, notre profonde gratitude pour l'excellent travail qu'elles assurent avec tant de compétence et de bonne grâce. Je ne saurais oublier de citer près d'elles, la chère Mme Jahan qui consacre au service de l'A.D.I.R. toutes ses après-midi de lundi.

Mais, il faut l'avouer, en dépit du dévouement, de l'ardeur des unes et des autres, l'efficacité de notre Groupement serait sans doute bien faible, si nous ne pouvions nous appuyer sur des structures financières solides et compter sur la générosité de nombreux amis, grâce au concours desquels notre subsistance est assurée.

Je remercierai donc en premier notre Ministère de tutelle pour la subvention généreuse qu'il a bien voulu encore nous accorder cette année par l'intermédiaire de l'Office national des Anciens Combattants.

Nos remerciements vont ensuite au Conseil général de la Seine et au Conseil municipal de Paris qui, cette année encore nous ont fait bénéficier d'une aide très appréciable, et enfin aux amis de l'A.D.I.R., ceux de France et ceux des Etats-Unis, qui nous apportent, outre de très larges moyens financiers, l'appui inestimable de leur compréhension et de leur amitié.

C'est sur cette note réconfortante que je termine ce rapport en souhaitant que cette année 1961 voie se resserrer encore plus entre nous toutes, au sein de notre Association, nos liens d'amitié et s'étendre plus encore notre action de solidarité. (*Vifs applaudissements.*)

Mme ANTHONIOZ aborde ensuite le problème du règlement de l'indemnité allemande aux déportés et internés, prévu par l'accord signé entre la République Fédérale d'Allemagne et le Gouvernement français, le 15 juillet 1960. Elle lit la réponse écrite de M. Triboulet, Ministre des Anciens Combattants, à une question qui lui avait été posée à ce sujet le 23 février 1961. Cette réponse précise les modalités de répartition de cette indemnité. Mme Anthonioz précise que cette répartition se fera sans intermédiaire entre les bénéficiaires et le Ministère des Anciens Combattants. Les bénéficiaires pourront, soit refuser cette indemnité, qui sera alors versée à un fonds, créé probablement à l'Office national des Anciens Combattants, soit l'accepter pour eux-mêmes, soit demander qu'elle soit reversée à un bénéficiaire de leur choix ou charger l'A.D.I.R. de l'affacter à un fonds spécial.

COBAYES

Mme Postel-Vinay expose ensuite la question de l'indemnité allemande aux cobayes.

Mme POSTEL-VINAY. — L'année 1960 a donc vu se conclure l'accord franco-allemand sur les indemnités.

Vous vous souvenez que le Gouvernement français à qui nous avions demandé d'intervenir en faveur des victimes des expériences, auprès des Nations-Unies, n'avait pas voulu soulever cette question à New-York et avait préféré en discuter directement avec le Gouvernement allemand, au cours des négociations ouvertes sur le problème de l'indemnisation des déportés français.

En février, une nième rencontre franco-allemande eut lieu où le problème des cobayes fut évoqué, suivie d'une autre, à Paris, en avril. Alors que la négociation approchant de son terme nous espérions que le fonds de pension prévu pour les cobayes, évalué à 7 millions de DM, semblait être admis par les Allemands, nous apprîmes que le projet de texte de l'accord ne mentionnait même pas les « cobayes ».

Une simple lettre officielle du Gouvernement français devait indiquer qu'il se réservait de prélever une part — sans préciser laquelle — de la somme globale accordée à l'ensemble des déportés de France, pour indemniser les « cobayes ».

Geneviève et moi nous sommes trouvées devant un grave cas de conscience : le Gouvernement français n'ayant pas réussi à obtenir un fonds de pension spécial pour les cobayes, ne devrions-nous pas demander que le cas des cobayes soit tout simplement disjoint de l'accord général. Comment voudrez-vous faire vivre de grandes infirmes avec un petit versement forfaitaire non renouvelable ? De plus, il nous paraissait inadmissible que le Gouvernement allemand se décharge sur le Gouvernement français de la tâche d'indemniser les victimes des médecins allemands sans lui en donner les moyens.

Avons-nous eu tort ou raison ? Mais l'extrême dénûment de nos cobayes, l'urgence de les aider à vivre, nous a conduites à laisser les cobayes figurer officiellement dans la contre-letter française seule conception acceptée par les Allemands, pour que ces victimes touchent au moins l'infime indemnité envisagée pour eux.

Devant les diverses autorités compétentes : le Ministre des Affaires étrangères, le Ministère des Anciens Combattants, le Ministère de la Santé, l'Office des Réfugiés, le Premier Ministre, la Présidence de la République, nous avons exprimé notre déception. Ces autorités nous ont promis de faire le maximum pour les cobayes, dans le pauvre cadre qui leur était imparti depuis l'accord du 15 juillet 1960. C'est ainsi que nous croyons savoir que le projet de décret les concernant a supprimé diverses mesures restrictives, envisagées à l'origine, qui tendaient à réduire encore leur « part ».

Ainsi la longue bataille que l'A.D.I.R. a menée pour les victimes des expériences pseudo-médicales s'est terminée par un échec sur le plan français.

Un ultime et très petit espoir se dessine encore du côté allemand : une poignée d'Allemands, antinazis, se sont émus de ce scandale qui se double de celui de la réhabilitation de fait des médecins criminels. De nombreux articles ont paru à ce sujet ces derniers mois dans la presse allemande et un Comité s'est formé à Berlin-Ouest pour attirer l'attention du Gouvernement allemand sur cette lacune de la loi allemande d'indemnisation.

Le Sénateur Lipschitz, de Berlin-Ouest, suit la question sur le plan parlementaire allemand. Il a donné récemment, au cours de son voyage à Paris, de grands espoirs. Mais, après tant d'années, peut-on encore espérer ?

Le rapport moral est ensuite approuvé à l'unanimité. Mmes Laurentie et Moll demandent de poser des questions sur le problème des indemnités allemandes.

Mme LAURENTIE. — Dans ce que Geneviève vient de dire quelque chose me choque : « Le règlement de l'indemnité se fera sans intermédiaire entre le Ministère des Anciens Combattants et les bénéficiaires. Toutefois, si nous voulons bien l'indiquer, il nous appartient d'en reverser le montant à un fonds, soit à l'Office national des Anciens Combattants, soit à l'Association ». Pourquoi chacune ne pourrait-elle pas verser elle-même à telle ou telle personne de son choix, sans verser à un fonds ?

Mme ANTHONIOZ. — Je pense que je me suis mal expliquée :

1^e Nous n'avons pas à être intermédiaire, car ce n'est pas prévu dans les dispositions prises pour la répartition de l'indemnité. Nous avons été cependant convoquées par le Ministre des Anciens Combattants afin d'exposer le point de vue de notre Association ;

2^e Un fonds sera constitué où les sommes qui ne seront pas réclamées seront versées ;

3^e Plusieurs cas peuvent se présenter au moment du paiement des indemnités : a) vous ne voulez pas recevoir cette indemnité pour vous-même, le montant en sera alors bloqué dans un fonds qui sera vraisemblablement créé à l'Office des Anciens Combattants; b) vous désirez prendre cette somme et en faire ce que bon vous semblera, cela ne nous regarde pas; c) vous voulez faire bénéficier de cette somme, une catégorie précise d'anciens déportés, mais vous ne savez pas comment procéder pour remettre cette somme. Dans ce cas, notre Association, reconnue d'utilité publique, accepte de se charger de faire le versement à un fonds que vous préciserez : aide aux personnes âgées, aux cœbates, etc., ou à toute autre camarade que vous savez dans la détresse.

Mme LAURENTIE. — Je suis contre l'idée d'un fonds car certaines camarades se croiront obligées d'y verser ce qu'elles recevront.

Mme MOLL. — Je pense que si ces indemnités seront agréables et utiles à la plupart des rescapés, l'attribution de celles destinées aux ayants droit risquera de créer des situations délicates dans les familles.

Mme ANTHONIOZ. — Je pense que les camarades disparues n'auraient pas de vœu plus cher que celui de voir leurs pauvres vieilles mamans, qui sont souvent dans une détresse véritable, bénéficier de cette indemnité. Gabrielle Ferrières, qui se préoccupe tout particulièrement des parents de nos camarades décédées, connaît bien des pauvres mamans qui ont besoin d'être aidées. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'héritiers, mais d'ayants droit, c'est-à-dire de personnes qui ont droit à une pension, tout comme les parents de tués, les fils de tués, les veuves de guerre, etc.

Une autre camarade demande si cette indemnité sera versée cette année.

Mme POSTEL-VINAY. — Elle ne sera certainement pas versée avant 1962.

Après cette discussion le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

(Année 1961)

Mme Postel-Vinay lit ensuite le rapport financier.

I. — RECETTES

Le montant total des cotisations pour 1960 a été de 5.265 NF, en nette amélioration sur 1959. Nous vous en remercions très vivement. L'année 1961 a bien commencé aussi dans ce secteur. Vous savez combien la rentrée régulière des cotisations est importante pour nous.

A leurs cotisations, des camarades, de plus en plus nombreuses, ont joint des dons personnels dont la somme, cette année, atteint 2.123,25 NF. Merci à ces camarades particulièrement généreuses.

Les versements des Amis de l'A.D.I.R. de France se sont élevés à 17.500 NF et ceux des Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique à 29.424 NF. Avec 890 NF de dons divers, nous arrivons à près de cinq millions d'anciens francs de dons. Nos recettes totales étant de l'ordre de dix millions, vous voyez que nous devons à la générosité de nos amis, la moitié de nos moyens d'existence. Nous leur exprimons ici toute notre gratitude.

Au chapitre des subventions, l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre nous a maintenu notre subvention à 9.000 NF, le Conseil général de la Seine nous a accordé 1.200 NF et le Conseil municipal de Paris 5.500 NF.

Nous sommes particulièrement heureuses de mériter ainsi la confiance des Pouvoirs publics qui soutiennent notre action à la fois par des subventions et une aide administrative constante.

En recettes diverses, nous avons 3.087,24 NF de remboursements divers : sous cette rubrique, nous inscrivons ce que vous voyez sortir en regard à : Dépenses diverses. En effet, nous achetons pour nos camarades des livres et des décorations que nous leur revendons pour leur éviter de se déplacer. Nous avons recueilli aussi des dons pour le « Village Anne-Frank », ou le « Monument à la Déportation » ou pour telle camarade, que nous avons reversés à leurs destinataires. Ces reversements constituent, en dépenses, les Avances diverses.

Enfin, une rentrée annuelle, très importante, les remboursements de prêts qui sont de l'ordre de deux millions d'anciens francs. Une régularité presque parfaite peut maintenant s'observer dans le rythme des remboursements des prêts nouveaux. Nous sommes heureuses de rendre ici hommage à l'esprit de discipline et de solidarité des anciennes déportées. Malheureusement, nous avons encore cinq ou six prêts assez anciens qui non seulement ne rentrent pas, mais dont les bénéficiaires ne répondent même pas aux lettres. Nous aimerais bien que 1961 voit le début du remboursement de ces dettes.

II. — DÉPENSES

L'A.D.I.R. a encore distribué, en 1960, trois millions et demi d'anciens francs en aide sociale directe, c'est-à-dire en dons et prêts en argent.

Il va sans dire que l'aide sociale dépasse largement le cadre de ces versements. Anne-Marie Boumier vient de vous décrire toute la diversité et l'ampleur de l'aide sociale accordée qui ne se traduit dans nos chiffres que par des frais de fonctionnement, tels que les traitements de notre fidèle équipe sociale.

Nos frais généraux restent peu élevés : 10.997,06 NF, dont les trois quarts concernent les dépenses courantes du siège et le quart est constitué par les ristournes aux Sections.

C'est pour pouvoir rendre compte de cette part relativement importante qui apparaît dans nos frais généraux, que nous avons demandé cette année à nos Sections départementales, le relevé de leur comptabilité. Paulette Charpentier, chargée par le Conseil d'administration de réunir ces éléments, fait ainsi le point des réponses reçues :

Nous avons prié nos 29 déléguées départementales de nous envoyer leur situation de caisse au 1^{er} janvier 1961. Nous remercions vivement les 24 déléguées qui ont satisfait à notre demande, en nous retournant, dûment remplie la feuille roméotypée que nous leur avions adressée, et nous regrettons que les cinq autres n'en aient pas fait autant ! Nous les prions à nouveau de bien vouloir nous répondre, pour la bonne marche de notre administration. Nous espérons que les Sections retardataires du Nord, de l'Oise (deux adhérentes), du Finistère, de la Loire et des Alpes-Maritimes (démissionnaire) auront à cœur de se mettre aussi en règle, ce dont nous les remercions.

Il ressort de l'étude attentive de nos frais généraux, tant dans les départements qu'au siège à Paris, que de nombreuses petites dépenses sont prises personnellement en charge par les diverses responsables, et qu'aucune d'entre nous, quels que soient le temps et la peine qu'elle consacre à l'Association, ne reçoit la moindre indemnité. Une telle rigueur dans l'administration courante de l'Association est immédiatement sensible dans le chiffre total de nos dépenses qui sont, cette année, inférieures à 9 millions d'anciens francs, et dans la sauvegarde de notre réserve qui, avec 131.470 NF, nous permet d'avoir toujours de quoi faire marcher l'A.D.I.R. pendant un an.

Nous ne devons en effet jamais perdre de vue ce que nous disions au début de ce rapport : c'est que plus de la moitié de nos ressources annuelles reposent sur l'aléa des dons et des subventions.

Heureusement que vos cotisations, elles, ont toute la régularité et l'amplitude des marées de l'océan... (*Vifs applaudissements.*)

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Puis lecture est donnée du rapport des Commissaires aux comptes, Mmes Billard et Caubrières.

État des Recettes et des Dépenses en 1960

RECETTES

	NF
Cotisations	5.265 »
Dons :	
Amis de l'A.D.I.R. de France.....	17.500 »
Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique.....	29.424 »
Dons des adhérentes.....	2.123,25
Dons divers	890 »
	<u>49.937,25</u>
Subventions :	
Office national Anciens Combattants.....	9.000 »
Conseil général	1.200 »
Conseil municipal	5.500 »
	<u>15.700 »</u>
Recettes diverses :	
Retenues Sécurité sociale.....	1.250,67
Intérêts de valeurs.....	5.042,56
Remboursements divers	3.087,24
	<u>9.380,47</u>
Vente d'objets divers :	
Reliquats Vente Solidarité	280 »
Remboursements de prêts.....	20.288 »
Solde créditeurs au 1 ^{er} janvier 1960.....	9.537,28
	<u>110.388 »</u>
Vente d'un bon du Trésor.....	10.080 »
	<u>120.468 »</u>

DÉPENSES

	NF
Aide sociale :	
Dons	24.953,43
Prêts	11.113,51
	<u>36.066,94</u>
Bulletin	6.018,03
Frais généraux :	
Loyer	500 »
Charges et Assurances.....	666,75
Papeterie	618,15
Frais de poste.....	1.519 »
Téléphone	994,34
Transports Paris	171,30
Déplacements province	220,99
Frais médicaux	250 »
Frais réunion	1.009 »
Ristournes aux Sections.....	2.393,75
Dépenses diverses	2.653,78
	<u>10.997,06</u>
Avances diverses	3.397,08
Traitements - Charges sociales - Impôt 5 %	<u>32.799,89</u>
	<u>89.279 »</u>
TOTAL	<u>19.900 »</u>
Achat de deux bons du Trésor.....	<u>109.179 »</u>
	<u>109.179 »</u>
TOTAL	<u>120.468 »</u>
En caisse au 31 décembre 1960 :	
Numéraire	1.159,63
Chèques postaux	3.387,20
Banque	6.742,17
	<u>11.289 »</u>
	<u>120.468 »</u>
Portefeuille au 1 ^{er} janvier 1960 :	
Emprunt Pinay 1952-1958	81.470 »
Emprunt national 5 % 1956.....	30.000 »
Un Charbonnage de France.....	10.000 »
Un bon du Trésor.....	10.000 »
	<u>131.470 »</u>

Rapport présenté par Mmes BILLARD et CARRIÈRES Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre Association pour l'exercice 1960.

Il appartiendra à notre Trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par notre Association et que la comptabilité est régulièrement tenues et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibilité en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report, nous ont été justifiés, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la Dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme et que, d'autre part, ces dépenses avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels j'ai procédé que les comptes qui vous ont été soumis ont été établis avec exactitude et sincérité, et j'estime que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

Les Commissaires aux comptes :

Mmes BILLARD ET CARRIÈRES.

Le mandat des deux Commissaires est renouvelé pour l'année 1961.

Questions Diverses

Monument du Réseau du Souvenir. — Mme Anthonioz : Nous tenons beaucoup à rester fidèles au souvenir de nos camarades, aussi avons-nous apporté notre contribution à la construction de la crypte au chevet de Notre-Dame. Après la souscription réservée aux anciens résistants, une souscription nationale a été ouverte afin de permettre de continuer les travaux qui sont commencés depuis le mois de septembre 1960. Au cas où vous n'auriez pas encore souscrit, vous pourriez le faire au C.C.P. du Réseau du Souvenir, n° 887779.

Musée de la Déportation. — Mme Anthonioz : Je désirerais vous parler aussi du Musée de la Résistance et de la Déportation. Je vous annonce qu'il a été finalement décidé de lui résérer une partie du Musée de l'Armée qui est aux Invalides. Il n'y a pas encore de projet d'aménagement intérieur. Il a été simplement prévu trois sections. La première concernera le début de la guerre, on y verra une grande carte lumineuse du monde. La deuxième sera consacrée à la Résistance et à la Déportation. Ce sera la plus importante en superficie. La troisième aura trait aux combats des Français libres.

Enfin, une salle de cinéma est prévue où les films concernant la Résistance et la Déportation seront passés.

C'est le Ministre des Anciens Combattants qui est chargé de la réalisation de ce projet et je désirerais soumettre à votre approbation le vœu que l'on pourrait lui adresser, souhaitant que la plus grande place possible soit réservée au Musée de la Déportation et que les anciens déportés et résistants soient associés aussi largement que possible à sa constitution. Je crois que ce vœu sera reçu avec sympathie par notre Ministre. L'Assemblée donne son approbation.

Mme Anthonioz ajoute : je vous demande à nouveau de mettre de côté les objets-souvenirs dont vous accepterez de nous séparer pour qu'ils figurent dans ce Musée afin que les jeunes connaissent le sacrifice de nos camarades. Nous le devons à notre pays et aux générations qui nous suivront et qui ont besoin de comprendre. Je pense en particulier aux petits livres de camps qui ont une grande valeur.

Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale. — Mme Anthonioz : le Comité d'Histoire a entrepris une œuvre éducative très intéressante. On a découvert, en effet, que la jeunesse et, ce qui est plus étonnant encore, les enseignants eux-mêmes connaissent peu le système concentrationnaire nazi. Pour parer cette ignorance, le Comité dresse des statistiques de la déportation à la suite desquelles on établit des cartes donnant les points de parachutages ou les Centres de Résistance.

Le Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale a créé une exposition itinérante qui a circulé à Aix-en-Provence et à Tarascon. Une autre circulera dans le Calvados, en mars, et une troisième sera organisée à Limoges en avril.

Le film « Nuit et Brouillard » a été présenté à plusieurs grands lycées de province. C'est votre devoir de parler de cette œuvre et de demander que l'on passe le film « Nuit et Brouillard » dans votre département.

Mme Anthonioz annonce qu'en outre, un numéro spécial de la revue d'Histoire de la deuxième guerre mondiale est à la composition, il groupera des articles sur Dachau, le commando de Guesen, le sort des enfants à Ravensbrück, Bergen-Belsen. Deux ouvrages ont été publiés : *L'Organisation civile et militaire et Défense de la France*.

Pèlerinage des jeunes dans les camps et villes d'Allemagne du Nord. — Mme Anthonioz : M. le Chanoine Carlotti m'a demandé instamment de vous annoncer qu'il organise des pèlerinages, qui sont spécialement destinés aux orphelins de nos camarades morts dans les camps. Peuvent également y participer les enfants des déportés, rapatriés ou simplement les enfants de résistants. Pour tous renseignements et inscription, s'adresser à l'A.N.F.R.O.M.F., 8, rue des Bauches ou à la Fédération des Amicales de Réseaux, 2, rue P.-Cézanne.

Mme Anthonioz ayant terminé son exposé, demande aux personnes qui ont des questions à poser de se faire connaître. Mmes Martinon-Audoul et Roger demandent la parole.

Mme France AUDOUL. — Je vous présente le panneau sur la résistance des femmes françaises qui est au Musée de Ravensbrück. Des reproductions de ce panneau peuvent être demandées à l'A.D.I.R. Je vous rappelle, d'autre part, que le dernier numéro de *Voix et Visages*

vous a informées que le Congrès du Mouvement Universel pour une Fédération Mondiale aurait lieu à Vienne du 10 au 15 juillet 1961. Celles qui désirent y participer doivent s'inscrire le plus tôt possible. Enfin, je remettrai au Musée de la Déportation les dessins que j'ai rapportés de Ravensbrück et un plan très intéressant.

Mme Neige ROGER. — Je remercie Mme la Présidente de bien vouloir me donner la parole pour vous entretenir d'un sujet en dehors de l'ordre du jour de cette Assemblée, celui de la Conférence d'Europe occidentale pour l'Amnistie aux emprisonnés et exilés politiques espagnols, qui se tiendra du 21 au 26 mars à l'Hôtel Continental. Elle est patronnée par la France, la Finlande, la Belgique, l'Italie, la Norvège, la Suisse, etc. et par des écrivains, des journalistes, des peintres, des sculpteurs, des académiciens. Jamais un patronage aussi divers et d'une telle qualité n'avait encore été réuni en faveur de cette œuvre généreuse.

Je vous rappelle, d'autre part, que 14.000 Espagnols sont morts pendant la guerre 1914-1918; 6.000 sont morts à Dachau et à Bergen-Belsen. Pour nous toutes qui avons souffert et lutté ensemble, c'est un acte de justice et d'humanité d'aider à la remise en liberté de ces emprisonnés depuis tant d'années. Celles qui s'intéressent à cette question peuvent signer l'appel que je fais passer parmi vous.

Mme ANTHONIOZ. — Je remercie Neige et l'assure qu'aucune de nous n'oubliera combien nos camarades espagnols ont été merveilleuses au camp et en particulier Neige elle-même.

Mme Anthonioz passe ensuite la parole à Mlle Boumier qui donne des indications complémentaires sur le vote et les manifestations de la soirée.

Élections

Résultats : 533 votantes ; 3 bulletins nuls.

Mmes Flamencourt	530 voix, élue
Goetschel	530 » »
Billard	510 » »
Ferrières	526 » »
Postel-Vinay	529 » »
de Seynes	14 »
Caubrière	11 »

Élections du Bureau

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 18 avril 1961, a réélu à l'unanimité, son ancien bureau :

Présidente : Mme Geneviève Anthonioz.

Vice-Présidente : Mmes Ferrières, Goetschel, Souchère, Mlle Tillion.

Secrétaire générale : Mlle Boumier.

Trésorière : Mme Postel-Vinay.

DINER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comme les années précédentes, les camarades étaient nombreuses autour des tables élégamment dressées dans la vaste salle du Cercle Républicain, avenue de l'Opéra. De nombreux groupes s'étaient formés, animés par l'amitié toujours très vive qui unit les anciennes déportées et internées de la Résistance.

UN SOIR À FRESNES

Fin octobre 1943, le calme d'un début de nuit. L'heure où une surveillance moins tendue nous permettait de brefs échanges de nouvelles, d'une fenêtre à l'autre, d'un bâtiment à l'autre.

Du quartier des hommes, en face, quelqu'un dit : « Mesdames, voulez-vous chanter ? » — Puis, plus pressant : « Nous vous demandons de chanter pour ceux qui vont mourir ».

Alors, non loin de ma cellule, une voix s'éleva dans la nuit. Une voix pure, cristalline, presque angélique, chanta la chanson de Solveig.

Dans un silence religieux, nous étions, nos coeurs tout près de ces garçons, nos camarades de combat, connus ou inconnus, qui vivaient leur dernier soir et, avant l'ultime sacrifice, nous demandaient, comme adieu à la vie, une communion fraternelle dans une dernière joie musicale, une dernière jouissance d'art.

Nul n'osa, semble-t-il, interrompre cet instant poignant... mais, lorsque d'en face, on cria : « Merci », un « Ruhe ! » frénétique s'interposa.

Le lendemain, par le même canal, nous entendîmes : « Ont été fusillés ce matin nos camarades : ... ». La liste terminée, une voix lança : « Vive la France ! » ; une autre : « Mourir pour la Patrie est le sort le plus beau... ! »

Et le silence retomba sur la prison.

Du haut en bas des sombres bâtiments, nous nous sentions tous unis dans une même pensée, dans une même émotion, dans un même idéal, auquel nos vies étaient offertes. L'âme de la Résistance vibrat entre les murs de Fresnes.

MARIANNE.

Rabat, le 2 avril 1961.

APPEL

EN FAVEUR DU MÉMORIAL DU MARTYR JUIF INCONNUE

C'est au moment où le souvenir de nos martyrs risque de s'estomper que nous vous adressons un appel en faveur du Mémorial du Martyr Juif Inconnu.

La destinée nous a miraculièrement épargnés. Il est donc de notre devoir de veiller à ce que la tragédie de nos frères ne soit pas oubliée.

Dans un monde déchiré, où Renaissent l'antisémitisme et le nazisme, les hommes de bonne volonté qui se sont groupés pour réaliser le Mémorial s'adressent à vous pour vous dire :

Il faut que le Mémorial soit en mesure d'accomplir la tâche sacrée !

Il faut qu'il soit un centre de piété en même temps qu'un centre d'études approfondies de la catastrophe du peuple juif !

Il dépend de vous qu'il en soit ainsi.

Nous espérons que cet appel trouvera le chemin de votre cœur et que vous tiendrez à faire partie des « Amis du Mémorial ».

Le président du Comité Exécutif :
Isaac SCHNEERSOHN.

Les cotisations sont les suivantes :

Membre titulaire : 20 NF par an ou en un versement unique, 250 NF.

Membre donateur : 50 NF par an ou en un versement unique, 500 NF.

Membre bienfaiteur : 100 NF par an ou en un versement unique, 1.000 NF.

C.C.P. 8462-60 Paris.

Du Châtiment et de la Servitude

par Jean-Louis VIGIER, Sénateur de la Seine

Plusieurs députés ont déposé une proposition de loi tendant à exclure les S.T.O. de l'appellation de déporté.

On me demande d'entamer devant le Sénat la même procédure.

Cette solution ne me paraît pas la meilleure. Non point que je tienne à enrichir le domaine du règlement et à réduire celui du législatif, mais parce que je me refuse à confier à tous les vivants — quels qu'ils soient — le soin de régler un problème qui concerne l'héritage sacré de nos morts.

C'est à vous, monsieur le Ministre et cher ami, qu'il appartient de le régler définitivement.

Vous le pouvez et vous devez le faire.

Vous le pouvez : aux termes de l'article 34 de la Constitution une telle décision est sans conteste possible, du domaine du règlement.

Vous devez le faire et voici pourquoi.

Il ne s'agit pas de diminuer les victimes du S.T.O., il ne s'agit pas non plus de leur marchander un seul des avantages matériels auxquels ils prétendent.

Il s'agit uniquement d'un problème moral.

C'est porter atteinte au respect dû à la mémoire des déportés, des douloureux bagnards des camps de déportation, que de vouloir s'emparer des mots auxquels leurs martyre a donné un sens bien précis, pour les appliquer à d'autres qui, pour aussi maltraités qu'ils aient pu être par les hitlériens, n'ont pas connu les tortures à proprement parler infernales, le comble de la misère, la faim jusqu'à ce que mort s'ensuive, les supplices diaboliques des expériences pseudo-scientifiques, l'assassinat par l'acier, le plomb ou les gaz. Ceux-là sont les déportés et les seuls déportés qui sont morts dans ces horreurs, de ces horreurs, ou les ont vécues.

Déportation signifiait punition

La déportation était un châtiment, la réquisition une servitude. La déportation était la conséquence d'un refus. Le refus pour le « Service du Travail dit Obligatoire » s'appelait l'évasion de France ou le maquis.

Si les « contraints au travail » ont été exilés de France, ce n'est pas par punition, tandis que les déportés des camps de la mort y étaient envoyés, eux, par punition ou vengeance punitive, comme « ennemis du nazisme », otages payant pour leurs concitoyens, juifs expiant préférablement les péchés du monde. A la vérité, ils étaient, de ce chef, et dès leur arrestation, condamnés à mourir plus ou moins vite, mais presque sûrement.

Aussi bien, les questions qui intéressent les rapatriés du service du travail obligatoire sont-elles en grande partie différentes de celles qui intéressent les quelques rescapés des camps et leurs familles.

APRÈS
LES REVERS

Qui donc a dit : La France tombe !
Demain on verra tout à coup
La grande pierre de sa tombe
Se lever lentement debout.

Oui, demain, oui, l'heure est prochaine.
Voyez. Elle se dresse, ayant
Dans ses deux poings, où pend sa chaîne,
Un tronçon d'épée effrayant.

Oui, l'avenir nous le ramène,
Ce puissant glaive où Dieu clément
A remplacé la lame humaine
Par le céleste flamboiement.

Oh ! souhaitons la bienvenue
A ce glaive prodigieux !
Qu'il nous fasse voir dans la nue
Le groupe étoilé des aieux !

Que son éclair montre à notre âme
Toutes ces faces de géants,
Martel qui terrasse Abdérame,
Jeanne qui délivre Orléans.

Et ces preux, beaux dans leur croyance,
Bayard qui ne plia jamais,
Marceau qui mourut sous Mayence,
Hoche qui fut mort devant Metz !

Qu'on écoute leurs voix bruire
Et qu'on ne puisse deviner
Si c'est Kléber qu'on entend rire,
Ou le ciel qu'on entend tonner.

Que ce fier glaive de la France
Soit le glaive du genre humain ;
Qu'il abolisse la souffrance,
Epée aujourd'hui, soc demain ;

Qu'il soit pour tous la délivrance,
Qu'il perce le nuage obscur,
Et qu'il nous rende l'espérance
Ici-bas, et là-haut l'azur !

Que ce glaive crée et foudroie,
Qu'il sème à coup d'éclairs le jour,
Et qu'il en sorte de la joie,
Et qu'il en sorte de l'amour !

Sur toute la terre ravie,
Qu'il allume avec sa clarté
Un sublime orage de vie,
De victoire et de liberté !

PARIS 19 FÉVRIER 1872
VICTOR HUGO

VIE DE NOS SECTIONS

SECTION LOIRET-CENTRE

Le 26 février 1961, une réunion amicale s'est tenue cette fois chez notre déléguée, Mme Flamencourt; réunion où seule comptait la joie pour chacune de se retrouver entre amies déportées.

Catherine Goetschel représentait l'A.D.I.R. de Paris; avec sa verve habituelle, elle a animé de souvenirs vivants de Ravensbrück et d'Holleisheim le déjeuner où nous étions une quinzaine. Avec Anne-Marie Bauer, qui avait accompagné Catherine, elles retrouvèrent de nombreuses 27.000 et firent connaissance avec le groupe des 45.000 et de quelques isolées, entre autres deux camarades déportées de la première heure, qui furent internées après jugement, deux ans en forteresse et libérées, Mmes Caron et Péron.

Profitant d'un rayon de soleil, après une diversion dans l'élevage et une séance photo, nous étions heureuses d'accueillir Marie-Thérèse Billard, une de nos anciennes, qui, bien qu'elle marche très difficilement, avait tenu à venir parmi nous.

M. Marchand nous projeta ensuite le film pris pendant la cérémonie de la Journée des Déportés, à Orléans (avril 1960), au moment où notre chère Présidente, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, prononce son émouvant manifeste et où nos camarades déposent la gerbe au Monument aux Morts. Puis, toujours sur l'écran, chacune se retrouve dans les jardins fleuris de Chaumont ou devant les vieilles tours du château.

Trop courts moments à consacrer à chacune, contacts pourtant si nécessaires à notre cœur et qui nous permet d'entretenir cette profonde amitié qui nous unit toutes et qui nous est si nécessaire.

Toujours beaucoup de malades et d'absentes; on prend rendez-vous pour Paris, à l'Assemblée générale, et pour le 11 juin à Chartres.

Etaient présentes : Mmes Gerondeau, M.-Th. Billard, Marchand, Péron, de Robien, Wilkinson, Larsen (du Loiret), de Bernard, Dumans, Ferme, Gattignon, Réjouy, Lucas, Robin, Caron (Loir-et-Cher et Cher).

Etaient excusées : Mmes Carmignac, Fromentin, Barbary, raison de santé; Mmes Martin, Dr Emond, Billard, Bertrand.

Miles Billard, Mme Prellier nous font part de la naissance du petit Didier, 9^e enfant de Mme Prellier dont les jours ont été en danger et qui est maintenant remise.

M. FLAMENCOURT.

RECHERCHE

L'une de nos camarades, dont la mère est morte à Bergen-Belsen, désirerait tenter d'obtenir des renseignements sur les derniers jours de sa mère.

Mme Coralie Bricout, surnom : Mamie Cora, originaire de Wattrelos, arrêtée avec toute sa famille, dont deux filles et un fils, incarcérés à la prison de Loos près Lille, quitte Loos le 28 septembre 1942, passe par les prisons de Saint-Gilles, d'Essen, puis Ravensbrück et Bergen-Belsen, où elle serait décédée en avril 1945.

Si quelqu'une d'entre vous peut donner des renseignements, prière de s'adresser à l'A.D.I.R.

SECTION DE SARREGUEMINES (Moselle)

Notre réunion annuelle s'est déroulée le lundi 6 mars 1961 et réunissait une vingtaine d'adhérentes de l'A.D.I.R. de la région, chez Mme Schneider.

Notre sympathique Présidente nous avait préparé un délicieux goûter et c'est dans une ambiance amicale que nous avons fait le point sur différentes questions. Après avoir désigné les membres du Comité pour un nouvel exercice, la sortie prévue avec les Sections de Metz et Nancy retint en particulier notre attention. Notre choix fut arrêté sur une excursion, en mai prochain, à la Brême d'Or et dans la région de Bitche, où nous comptions faire un déjeuner en commun.

Nous nous quittâmes avec cette belle perspective de nous retrouver bientôt nombreuses et plus longuement. D'avance nous nous en réjouissons et il ne nous reste qu'à souhaiter que le soleil nous accompagne.

L'adjointe de la Déléguée :
Mme GIRODROUX.

Attention !

RÉUNION A CHARTRES DE LA RÉGION OUEST

Une réunion interdépartementale de l'A.D.I.R. se tiendra à Chartres le 11 juin prochain.

Nos camarades des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Loire-Atlantique, Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Orne, Sarthe, sont spécialement invités à participer à cette réunion qui se déroulera suivant le programme ci-dessous :

11 heures : Dépôt d'une gerbe au monument Jean Moulin;

12 heures : Visite de la cathédrale de Chartres;

13 heures : Déjeuner au restaurant Macé, à Chartres. Prix du déjeuner : 14 NF (vin, café, pourboire compris).

Prière de s'inscrire à l'A.D.I.R. le plus rapidement possible.

Train : Départ de Paris (gare Montparnasse), 9 h. 22; arrivée à Chartres, 10 h. 24. Départ de Chartres, 17 h. 54; arrivée à Paris (gare Montparnasse), 20 h. 20.

N.-B. — Bien entendu, toutes nos camarades des autres régions sont cordialement invités à cette réunion.

ANNONCES

Mme Hellard France, déportée résistante, désire louer à des camarades anciennes déportées ou à leur famille, 3 pièces, proximité ville, plage et campagne. Se renseigner à Mme Jaffrain, La Pétunerie, Langueux (Côtes-du-Nord).

RECTIFICATION

Dans le précédent numéro, à la rubrique « Vie de nos Sections », Section de Metz, lire dans le dernier paragraphe, dernière phrase : « d'avance nous nous réjouissons de cette journée et c'est dans l'espoir d'une telle rencontre interdépartementale que et non qui précédera l'Assemblée générale », etc.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Véronique, petite-fille de notre camarade, Mme Félix Sedan (Ardennes).

Marie des Neiges, fille de notre camarade, de Liniers. La Mure (Isère), janvier 1961.

MARIAGE

Mme Olga Wormser a épousé le docteur André Migot, le 4 janvier 1961. Elle est une amie d'un certain nombre de nos camarades. Elle est membre du Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale et a pris part depuis le début aux enquêtes sur la déportation. Notre Association lui adresse nos très amicales félicitations.

DÉCÈS

Notre camarade, Mme Bizot, est décédée. La Flèche, 3 avril 1961.

Notre camarade, Mme Welfringer, est décédée. Metz, 27 mars 1961.

Notre camarade, Mme Lemore, de Gasstines (Sarthe), a perdu son gendre. Maisons-Alfort, 13 mars 1961.

Lieutenant-colonel Raisin, mari de notre camarade Mad. Raisin, décédé après une cruelle maladie, le 26 avril 1961.

DÉCORATIONS

Mlle Madeleine Larose a été nommée chevalier de la Légion d'honneur au titre de la Santé publique.

Au titre Déportés, grands Invalides, ont été nommés officiers de la Légion d'honneur : Mmes Vasmant, née Bedoura; Vaillant, née Ricolo; Mmes Chabiron Marguerite et Ebernet Marguerite.

La Médaille militaire a été concédée à : Mmes Arrois Marcelle; Oger, née Chudeau Marcelle; Josset, née Cortier Andrée; Viel, née Gauthier Marcelle; Verrière, née Perret Anaïs; Cuiliko, née Rayasio Célia; Saltet Marcelle; Giraud Simonne; Kohler, née Choquet Andrée; Favier, née Desmarais Marie; Gout Marie-Antoinette; Donadille, née Saltet Marie; Mme Palmbach, née Zwliwska.

Toutes ces concessions de la Médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme. Elles annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressées pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité. (J.O. du 31 janvier 1961.)

DINER DE FIN D'ANNÉE

Il aura lieu à l'Orée du Faubourg, 12, rue du Faubourg-Saint-Honoré, le mercredi 28 juin 1961. Prix : 13 NF vin et service compris. Prière de s'inscrire à l'A.D.I.R.

A. D. I. R.
241, Boulevard Saint-Germain
PARIS-VII

Métro : Chambre des Députés
Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 5 NF min.

C.C.P. Paris 5266.06

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay
Imp. Lescaret - 2, r. Cardinale, Paris-6^e